Cote du document:	EB 2015/LOT/G.7	
Date:	7 octobre 2015	г
Distribution:	Publique	r
Original:	Français	



Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à la République du Cameroun pour le Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole

> Note pour les représentants au Conseil d'administration Responsables:

Questions techniques:

Transmission des documents:

Bernard Mwinyel Hien Chargé de programme de pays téléphone: +237 695 16 95 88 courriel: b.hien@ifad.org

Alessandra Zusi Bergés Responsable du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2092 courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Première partie – Introduction	1
Deuxième partie – Recommandation	2
Annexe	
Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole	3
Appendice	
Cadre logique axé sur les résultats	1

Sigles et acronymes

MINEPIA	Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales
PDDAC	Plan de développement durable de l'aquaculture au Cameroun
PPEA	Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à la République du Cameroun pour le Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole, telle qu'elle figure au paragraphe 5.

Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à la République du Cameroun pour le Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole

Première partie - Introduction

- 1. Dans le présent rapport, il est recommandé d'octroyer un don du FIDA de 1 000 000 USD au titre du guichet-pays spécifique à la République du Cameroun pour le Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole (PPEA). La proposition de don figure en annexe au présent rapport.
- 2. Les dons du FIDA ont pour but d'élargir et de valoriser significativement le soutien apporté à l'agriculture paysanne et à la transformation du monde rural, contribuant de la sorte à l'éradication de la pauvreté rurale, au développement de l'agriculture durable ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale. Pour atteindre ces objectifs, les dons du FIDA doivent respecter les trois principes fondamentaux suivants: i) apporter une contribution significative à un bien public national, régional ou mondial en rapport avec le mandat du FIDA; ii) se concentrer sur les interventions pour lesquelles le financement sous forme de dons offre clairement une valeur ajoutée et un avantage comparatif par rapport aux prêts ordinaires; et iii) ne pas se substituer aux ressources ordinaires du budget administratif du FIDA.
- 3. Les objectifs du financement du FIDA sous forme de dons sont les suivants:
 i) promouvoir des démarches et des technologies innovantes, utiles aux pauvres et se prêtant à une reproduction à plus grande échelle pour accroître l'impact;
 ii) renforcer les capacités institutionnelles et politiques des partenaires;
 iii) accentuer le plaidoyer et l'engagement dans les politiques; et iv) générer des savoirs et les partager au profit de l'impact de développement. Les populations rurales pauvres et leurs organisations devraient être au cœur de chaque proposition de don afin que le FIDA remplisse son mandat en aidant ces populations à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience.
- 4. Le projet proposé est conforme au but stratégique et aux objectifs du financement du FIDA sous forme de dons, tels qu'énoncés dans la Politique du FIDA en matière de dons. Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif général du FIDA consistant à donner aux femmes et aux hommes qui vivent dans les zones rurales les moyens d'améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire. Il répondra aussi à un autre objectif stratégique du FIDA, à savoir faire en sorte que les petits paysans pauvres (femmes et hommes) aient un meilleur accès, et de manière plus durable, aux ressources naturelles par la mise à l'essai et la diffusion de techniques agricoles améliorées et de services d'appui efficaces.

Deuxième partie – Recommandation

5. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole, accordera un don ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) à la République du Cameroun, pour un projet triennal. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

Le Président Kanayo F. Nwanze Annexe EB 2015/LOT/G.7

Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole

Généralités

1. Le secteur de l'élevage et de la pêche contribue à hauteur de 0,4% à la croissance du produit intérieur brut (PIB) du secteur primaire. Le sous-secteur regroupe la pêche artisanale maritime et continentale, la pêche industrielle et l'aquaculture.

- 2. La production de la pêche artisanale n'évolue pratiquement pas depuis 2008 du fait de l'encadrement technique insuffisant des pêcheurs artisans, du manque d'équipement technique et de personnel suffisamment qualifié, et du faible accès des pêcheurs aux financements pour l'acquisition d'équipements performants. La production annuelle est de 93 000 tonnes pour la pêche artisanale et de 75 000 tonnes pour la pêche continentale.
- 3. La production annuelle de la pêche industrielle s'est stabilisée autour de 8 000 tonnes depuis 2009 et est confrontée à l'exploitation frauduleuse des eaux territoriales par les bateaux de pêche étrangers.
- 4. La demande nationale en produits halieutiques, estimée à environ 400 000 tonnes par an, ne peut être satisfaite par les pêches de capture dont la production, cumulée à celle de l'aquaculture, est estimée à près de 180 000 tonnes.
- 5. Le déficit d'approvisionnement est dès lors comblé en partie par les importations, qui se situent à plus de 212 200 tonnes et qui ont augmenté de 30% en 2011.
- 6. Dans une telle situation, l'aquaculture est non seulement une alternative durable pour combler le déficit en poissons, mais aussi une source de création d'emplois et d'amélioration des revenus pour les populations rurales.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

- 7. Malgré le potentiel hydrique et la réalisation, ces dernières années, d'une série d'activités à travers le pays, l'aquaculture au Cameroun reste embryonnaire, se heurtant à des contraintes techniques et institutionnelles ainsi qu'à une politique de développement qui prônait une aquaculture de subsistance au détriment d'une aquaculture commerciale compétitive, capable de générer des profits intéressants et respectueuse de l'environnement.
- 8. Le pays n'assure que la moitié de la demande locale de poissons, l'apport de l'aquaculture étant inférieur à 0,1%. Afin de réduire le déficit de la balance commerciale induit par les importations massives de produits halieutiques, la production nationale doit être améliorée de manière significative afin de couvrir la demande nationale et de dégager des excédents pour l'exportation. Le renversement de cette tendance nécessite la mise en œuvre de nouvelles stratégies, y compris la promotion de métiers aquacoles rentables.
- 9. Les potentialités et capacités actuelles suggèrent que la production de l'aquaculture continentale peut être augmentée de plus de 50%, pour couvrir 5% des besoins locaux (Plan de développement durable de l'aquaculture au Cameroun [PDDAC], 2009). Cela requiert l'implication du secteur privé, la promotion de petites entreprises aquacoles et la levée des contraintes institutionnelles et techniques.
- 10. Sur cette base, le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) a sollicité l'appui technique et financier du FIDA pour tester l'accompagnement d'initiatives privées individuelles et collectives dans le domaine de l'aquaculture, afin d'apprécier leur contribution à la satisfaction de la demande locale et à la création d'emplois dans les zones rurales et périurbaines. L'intervention pilote qui sera mise en place avec l'assistance du FIDA permettra à terme de tirer des enseignements utiles en vue d'une reproduction à plus grande échelle moyennant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'investissement plus conséquent, avec la participation de plusieurs bailleurs de fonds sectoriels.

Annexe EB 2015/LOT/G.7

11. Le MINEPIA a aussi élaboré en 2009 le PDDAC, qui n'a pour l'instant pas encore été mis en œuvre.

- 12. La valeur ajoutée du Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole (PPEA) sera dès lors de tester à petite échelle la mise en œuvre du PDDAC, notamment pour ce qui concerne ses objectifs de création d'entreprises et d'emplois dans les différentes chaines de valeur. Les projets antérieurs se sont surtout focalisés sur la production. Le PPEA va appuyer la promotion d'entreprises dans les différents maillons (intrants, production, aliments, commercialisation). L'innovation majeure du PPEA par rapport aux projets antérieurs dans ce secteur est l'introduction de la dimension entrepreneuriale suivant une approche par incubation, selon l'orientation qui est désormais adoptée pour les projets du programme de pays du FIDA au Cameroun.
- 13. Cette approche consiste à sélectionner, dans les différentes filières, des promoteurs de projets ayant une expérience dans la création et le développement d'entreprises, et à faciliter leur accès à divers services au niveau de structures publiques ou privées. L'appui-accompagnement aux promoteurs inclut: i) l'aide à la maturation du projet individuel ou collectif qui débouche sur l'élaboration d'un plan d'activités; ii) le renforcement des compétences techniques; iii) l'éducation financière; iv) l'apprentissage de la gestion d'entreprise et des différentes fonctions de l'entrepreneur; v) la création de l'entreprise et l'installation du promoteur; et vi) le suivi du promoteur dans son entreprise et la fourniture de conseils techniques et de gestion.

III. Le projet proposé

- 14. L'objectif global du projet est de promouvoir des entreprises aquacoles économiquement rentables et créatrices d'emplois pour un développement durable de l'aquaculture. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:
 - améliorer l'accès des aquaculteurs à des services de formation et d'appui-accompagnement; et
 - mettre en place un cadre stratégique et organisationnel favorable au développement de l'aquaculture.
- 15. Le groupe cible sera composé de petits producteurs aspirants ou exerçant les métiers de l'aquaculture en donnant la priorité aux jeunes de 18 à 35 ans, porteurs de microprojets aquacoles, qu'ils soient pris individuellement ou regroupés au sein des organisations de producteurs. Trois cents petites entreprises aquacoles seront ainsi établies dans les différentes filières, dont 30% seront gérées par des femmes et 50% par des jeunes.
- 16. Le projet, dont la durée sera de trois ans, comprendra deux composantes:
 - développement de l'offre de formation et d'appui-accompagnement; et
 - amélioration du cadre stratégique, organisationnel et politique de la filière.

IV. Produits escomptés

- 17. On attend de ce projet les produits suivants:
 - L'accroissement de l'accès des aquaculteurs à des services de formation et d'appui-accompagnement. Trois stations aquacoles seront promues en structures de formation/incubation et encadreront les producteurs dans les différentes filières. L'indicateur de succès sera que 80% au moins des aquaculteurs formés bénéficient de services d'appui-conseil, y compris en entreprenariat aquacole.
 - La mise en place d'un cadre stratégique et organisationnel favorable au développement de l'aquaculture. On s'attend à ce que 50% au moins des acteurs des différentes filières soient satisfaits de l'environnement et du déroulement des activités dans le secteur.

Annexe EB 2015/LOT/G.7

 La création d'entreprises aquacoles économiquement rentables et créatrices d'emplois. Trois cents petites entreprises, dont 30% gérées par des femmes, seront établies dans les différentes filières et créeront au moins 1 500 emplois. On s'attend à ce que 65% des entreprises augmentent d'au moins 50% leur marge brute.

V. Modalités d'exécution

- 18. Le projet sera mis en œuvre dans les régions du Sud, du Littoral et du Centre. Les trois stations aquacoles du MINEPIA situées dans chacune de ces régions serviront de socle au déroulement des activités. Un partenariat avec le secteur privé, et notamment les fermes piscicoles privées, les fabricants d'aliments et les acteurs de la commercialisation, sera établi.
- 19. La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le MINEPIA, et la Sous-Direction de l'aquaculture en assurera l'exécution. Cette sous-direction constitue la personne morale de droit public, dotée d'un patrimoine et de moyens pour mettre en œuvre les opérations relevant de l'aquaculture.
- 20. L'équipe de mise en œuvre sera constituée du personnel des stations, qui sera renforcé grâce à un mécanisme de détachement ou d'affectation par un personnel de vulgarisation et un personnel enseignant. La quasi-totalité du personnel (chefs de station, techniciens formateurs, vulgarisateurs, ouvriers, chauffeurs, gardiens) sera pris en charge par le MINEPIA.
- 21. Au regard du caractère pilote de l'opération, une assistance technique internationale sera mobilisée pendant les deux premières années du projet afin d'accompagner le montage des programmes de formation, les choix technologiques dans la réhabilitation des stations, les études thématiques, la préparation des tables rondes, etc.
- 22. Conformément aux directives du FIDA en la matière, les états financiers du projet feront l'objet d'un audit annuel qui sera effectué dans le respect des Normes internationales d'audit. Les auditeurs externes seront recrutés par l'unité de coordination, par procédure d'appel d'offres national/international ouvert ou restreint, et la méthode de sélection sera fondée sur la qualité et le coût. Les termes de référence des auditeurs seront soumis chaque année à l'avis de non-objection du FIDA.

VI. Coût et financement indicatifs du projet

23. Le coût total du projet, sur trois ans, est de 3 325 000 USD. La contribution du gouvernement s'élève à 2 325 000 USD (70%) et celle du FIDA à 1 000 000 USD (30%). Le récapitulatif du budget par composante et par catégorie de dépenses est présenté ci-après dans les tableaux 1 et 2.

EB 2015/LOT/G.7 Annexe

Tableau 1 Coût par composante et par source de financement (en USD)

Composantes	FIDA	Gouvernement	Total
Composante 1: Développement de l'offre de formation et d'appui-accompagnement			
Renforcement des capacités d'encadrement	215 000	760 000	975 000
2. Formation des promoteurs	50 000	55 000	105 000
3. Soutien au développement d'initiatives économiques	350 000	595 000	945 000
Composante 2: Amélioration du cadre stratégique, organisationnel et politique de la filière			
Cadre organisationnel	70 000	-	70 000
2. Cadre stratégique	90 000	-	90 000
3. Mise en œuvre	225 000	915 000	1 140 000
Total	1 000 000	2 325 000	3 325 000

Tableau 2 Coût par catégorie de dépenses et par source de financement (en USD)

Catégories de dépenses	FIDA	Gouvernement	Total
1. Travaux ^a	100 000	200 000	300 000
2. Consultation ^b	395 000	245 000	640 000
3. Équipement et matériel ^c	345 000	635 000	980 000
4. Formation ^d	160 000	65 000	225 000
5. Fonctionnement et prestations		195 000	195 000
6. Génie civil		550 000	550 000
7. Indemnités du personnel	_	435 000	435 000
Total	1 000 000	2 325 000	3 325 000

^a Les dépenses de travaux comprennent l'aménagement du site pilote.

^b Les dépenses de consultation incluent les études et l'assistance techniques.

^c Les dépenses d'équipement et de matériel incluent les intrants.

^d Les dépenses de formation incluent les ateliers et les séminaires.

Cadre logique axé sur les résultats

Résumé descriptif	Indicateurs Objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
But Améliorer durablement la sécurité alimentaire, les conditions de vie et les revenus des aquaculteurs du Cameroun	 L'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 30% pour au moins 50% des bénéficiaires Au moins 50% des ménages bénéficiaires rapportent une réduction de la période de disette 	Enquêtes de référence Evaluation d'impact	Cohérence des politiques nationales, complémentarités et synergies avec les autres partenaires
Objectif de développement Promouvoir des entreprises aquacoles économiquement rentables et créatrices d'emplois	 300 petites entreprises aquacoles dont 30 % gérées par des femmes sont établies dans les différentes chaines de valeurs et créent au moins 1500 emplois 65% des entreprises rapportent une augmentation d'au moins 50% de leur marge brute. 	Rapports annuels de suivi Evaluation finale	Environnement incitatif a la création d'entreprises aquacoles Gestion du projet efficace et efficiente
Composante 1 - Développement	de l'offre de formation et d'appui-accompagnement		
Effet escompté. L'accès des aquaculteurs à des services de formation et d'appui-accompagnement est accru	 3 centres aquacoles sont promus en structures d'incubation et assurent la formation dans les chaines de valeurs d'intérêt 80% des aquaculteurs formés bénéficient de services d'appui-conseil y compris en entreprenariat aquacole 	Etudes de cas Evaluation d'effets	Appropriation et intérêt des centres de formation Infrastructures de formation équipés et fonctionnel,
Produit 1. Les capacités de formation de 3 centres aquacoles sont renforcées	 O1 curriculum de formation d'entrepreneurs aquacoles est développé Les infrastructures de formation et d'accueil du centre de Yaoundé sont réhabilitées et équipées O1 unité de démonstration /formation est aménagée dans le centre de Yaoundé pour la production de larves et d'alevins O1 unité de démonstration / formation pour la production d'aliment de poisson à base de produits locaux est aménagée au centre de Yaoundé 	Mission de suivi et supervision Rapport de consultation	Disponibilité de la matière première Capacité des techniciens et effectivité de l'encadrement et de l'appui-conseil
Produit 2. Les capacités techniques et entrepreneuriales des aquaculteurs sont améliorées	 4 sessions de formations de courte durée sont annuellement organisées par les centres de Yaoundé et Ebolowa Au moins 300 aquaculteurs dont 30% de femmes sont formés et accompagnés 	Supervision Registre des cohortes	
Produit 3. La production d'alevins, d'aliments et de poissons de table est réalisée de façon optimale	 03 guides technico économiques sont élaborés et diffusés pour la production d'alevins, la production d'aliments, et la production de poisson de tables 09 unités privées de productions d'alevins promues 03 coopératives aquacoles de 30 membres est promue et installée à titre pilote sur un site aménagé à Ebolowa 50% de l'objectif annuel de production du PDDAC est réalisé 	Agrément de la coopérative Contrat des travaux Mission de suivi	

Ш
2
21.
5/
\dot{O}
7

Produit 4. Un système d'encadrement et d'appui-conseil est mis en place pour garantir la viabilité et la rentabilité des entreprises aquacoles	 10 techniciens en aquaculture formés dans la production et la gestion des écloseries, de pré grossissement et de poissons de table 01 équipe de vulgarisation et d'encadrement de 05 techniciens mise en place 50% des bénéficiaires formés obtiennent un crédit auprès des EMF et ont accès au marché. 	Arrêté de création du dispositif d'encadrement Enquêtes auprès des bénéficiaires	
Composante 2 - Cadre organisa	tionnel et politique de la filière		
Effet escompté. Le cadre stratégique et organisationnel est favorable au développement de l'aquaculture	 Au moins 50 % des acteurs des différentes chaines de valeurs sont satisfaits de l'environnement et du déroulement des affaires 	Enquête de satisfaction	Implication des producteurs au diagnostic organisationnel Intérêt des partenaires techniques et financiers
Produit 1. Un cadre organisationnel pour la développement de l'aquaculture est promu	 Le répertoire des acteurs de la filière aquacole est élaboré Un plan de structuration et de renforcement des capacités organisationnelles est disponible 	Audit du fichier des acteurs	
Produit 2. Un document d'orientation, d'alignement de plaidoyer et de mobilisation des partenaires techniques et financiers est élaboré	 Le Plan National de Développement Durable de l'Aquaculture au Cameroun est revu, actualisé, et intègre des fiches de projets chiffrés Une table ronde des partenaires techniques et financiers du secteur de l'aquaculture est organisée 	Assurance qualité du PDDAC	
Composante 3 – Coordination et	gestion		
La coordination et le suivi des activités du projet est effective	 01 unité légère de gestion mise en place à Yaoundé Un système de collecte et de traitement des données en aquaculture est mis en place 	Plan de travail et budget Analyse de la base de données	